69e Année. — N°. 308. Le numéro : 15 centimes LUNDI 3 NOVEMBRE 1924.

Chaussures Cécil 35 RUE NATIONALE LILLE Leur qualité s'impose

Journal de Roubaix

DIRECTRICE : MADAME VEUVE ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS { Nord et limitrophes..... 3 mois, 13.00 ; 6 mois, 26.00 ; 1 an, 50.00 / France et Belgique..... » 14.00 ; » 27.00 ; » 53.00 / Union postale..... » 22.00 ; » 43.00 ; » 82.00

RÉDACTION - ANNONCES ABONNEMENTS { ROUBAIX : 71, Grande-Rue. Tél. 34 et 1906. Inter. 1199. TOURCOING : 33, rue Carnot. Téléph. 37. Chèques postaux 87 Lille.

Chaussures Cécil 35 RUE NATIONALE LILLE Leur qualité s'impose

BILLET PARISIEN

LES DEUX DISCOURS

(D'UN RÉDACTEUR SPÉCIAL)

PARIS, 2 NOVEMBRE (Minuit).

Deux importants discours ont été prononcés aujourd'hui : l'un, à la Sorbonne, par M. Millerand, à l'occasion de la commémoration des morts de la guerre; l'autre, à Valence, au Congrès de la Ligue de l'Enseignement, par M. François-Albert, ministre de l'Instruction publique. Ces deux discours sont fort dissemblables, ce qui n'est point pour étonner, mais l'idée de les rapprocher n'en vient pas moins à l'esprit.

On aurait dit que les deux orateurs, à travers la distance qui les séparait, s'étaient proposé de se donner mutuellement la réplique, d'exposer deux thèses opposées devant le pays à qui ils auraient laissé le soin de les départager.

M. François-Albert a prononcé un discours de combat, pages véhémentes, virulentes, où l'ironie alterne avec la menace. Il accuse les Jésuites de créer un Etat dans l'Etat et de mettre en péril la législation républicaine. En lisant le discours de M. François-Albert, on éprouve une impression étrange de « déjà vu ». On se rappelle l'époque du combisme, les attaques passionnées de certains politiciens contre l'Eglise et l'on ne saurait dire ce qui rend cette impression plus pénible, ou le caractère désuet de la philippique ministérielle ou la violence contenue qui surprend un peu dans la bouche d'un grand maître de l'Université.

Tandis que M. François-Albert parlait à Valence sur ce ton de polémique, M. Millerand, devant les pères et mères des morts pour le pays, exprimait à Paris le sentiment de reconnaissance de la France entière à l'égard des grands disparus de la guerre. Ce discours (qui marque la rentrée de l'ancien Président de la République dans la vie publique) a su s'inspirer d'un si grand exemple; M. Millerand a prêché l'union entre les Français, cette union pratiquée dans les tranchées par les hommes de toute opinion et de toute confession. Il nous a montré la France toujours menacée en dépit de toutes les innovations utopiques ou généreuses et que sa dépopulation expose chaque jour davantage. Il nous a donné le conseil d'être forts, mais forts moralement parlant surtout — sans la force morale, que peut valoir l'autre? — forts contre nous-mêmes, forts contre les puissances de haine, les velléités sectaires qui sommeillent en nous.

De telles paroles sont belles et fortes. A les méditer, la conscience du citoyen s'élève et se purifie. Quel plaisir n'aurions-nous pas eu si nous avions pu en dire autant de celles qui ont été prononcées par M. François-Albert!

R....

Une cérémonie commémorative en hommage aux morts pour la Patrie

M. MILLERAND QUI PRESIDE FAIT APPEL A LA CONCORDE NATIONALE

Paris, 2 novembre. — Cet après-midi, à 15 heures, dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne, l'Union des pères et mères dont les fils sont morts pour la Patrie, avait organisé, sous la présidence de M. Millerand, une cérémonie commémorative en hommage aux morts pour la Patrie.

M. Millerand a prononcé son discours auquel a répondu M. Henri Bonnet, président de l'Union.

Ils sont morts, a dit l'ancien Président, pour que la France vive, mais en mourant ils se sont saisis de nous; ils seraient morts en vain si nous commettions l'impiété de répudier l'héritage des commandements qu'ils nous ont légués; oui, que la France vive; que, reconstituée grâce à eux dans son intégrité, elle poursuive la noble mission d'humanité et de civilisation dont son histoire n'est que le récit.

Mais comment vivrait-elle si, avant même que ses ruines soient relevées, les dissensions intestines d'autrefois reprenaient et si les Français recommençaient de se déchirer entre eux!

Il faut donc que la concorde nationale se resserre et se fortifie par la vertu d'une politique sociale étrangère aux inspirations de la haine, toute pénétrée de fraternité, constructive, hardie et ordonnée.

A la fin de la cérémonie, l'assemblée s'est levée pour entendre et approuver unanimement un ordre du jour, demandant à tous les Français de demeurer unis dans la paix comme ils l'ont été dans la guerre et exprimant le vœu que les forces morales liguées dans la société des nations fassent régner l'esprit de paix sur toute la terre mais, sans que, ni la France pacifique, ni les états nouveaux sortis de la grande guerre risquent d'être les victimes de leur générosité.

LÉGION D'HONNEUR

Une promotion pour la réserve aura lieu le 11 novembre

Paris, 2 novembre. — Au mois de juillet dernier, le tableau de concours pour la Légion d'honneur et la médaille militairepourl'année 1924, n'était pas encore achevé, le nombre de promotions correspondant à la première moitié du contingent n'avait pu paraître dans sa totalité. Il restait donc un reliquat important qui devait être incorporé à la 2e moitié du contingent du mois de décembre.

Pour ne pas léser les militaires de la région comprise dans ce reliquat, le ministre de la guerre a décidé de les faire bénéficier d'une promotion qu'il a fixée au 11 novembre. Elle comprendra les militaires dont les noms sont inscrits déjà au tableau et qui devaient normalement être nommés au mois de juillet.

La seconde moitié du tableau alimentera la promotion qui paraîtra en décembre.

Les trente-cinq rosettes d'officier, les quatre cents croix de chevaliers et les mille médailles militaires de la promotion à venir dans quelques jours, seront toutes attribuées à des officiers, sous-officiers et soldats déjà inscrits au tableau de 1924.

Pour les officiers et sous-officiers de l'active, il n'est pas question de promotions le 11 novembre.

LE CONSEIL NATIONAL DU PARTI SOCIALISTE SE PRONONCE POUR LA MOTION BLUM FAVORABLE AU VOTE DU BUDGET

Paris, 2 novembre. — La séance de ce matin s'ouvre tard, les dirigeants étant retenus à la commission des résolutions, où la discussion continue pour la rédacton d'un texte qui puisse réunir l'unanimité.

M. Theo Bretin, député, préside.

On discute la question de la carte et du timbre du parti; il faut augmenter le taux de la coti-

E. BRACKE

sation et de la carte et du timbre, si l'on veut maintenir « Le Populaire » bi-mensuel, en attendant qu'on puisse le rétablir quotidien et continuer à le servir gratuitement en tant que bimensuel; c'est ce que propose l'A.C.A.P.

M. Salengro, du Nord, dit que cette fédération, essentiellement ouvrière, qui ne délivre par an que 8 timbres par carte, étant donné les périodes de chômage ou de maladie, ne peut accepter d'augmentation sans risquer de perdre des adhérents et l'orateur préconise la création d'un journal hebdomadaire, propriété du parti qui serait l'agent de liaison entre les organismes directeurs et les fédérations de province.

M. Paul Faure déclare: Vous refusez le sacrifice de deux francs par an, soit dix sous d'avant-guerre, mais quelle figure faites-vous donc? (Vifs applaudissements.)

La discussion est close. On passe au vote par mandats. La proposition tendant à augmenter le prix de la carte de membre du parti de deux francs par an pour assurer l'existence du « Populaire », bi-mensuel, est adoptée par 1.197 voix contre 507 et 117 abstentions.

SEANCE DE L'APRÈS-MIDI

Paris, 2 novembre. — On nomme le bureau de la séance : Président, M. Le Trocquer, conseiller municipal de Paris, assisté de M. Konig (Bas-Rhin) et Mailly (Somme).

LE PROGRAMME MUNICIPAL

On aborde la question du programme municipal.

M. LEBAS, RAPPORTEUR, EN EXPOSE LES GRANDES LIGNES

Le rapporteur, M. Lebas, député et maire de Roubaix, explique les grandes lignes de ce programme et donne lecture du questionnaire envoyé à toutes les municipalités socialistes ou aux militants socialistes qui n'ont pas encore conquis la Mairie. Il montre ce qui a été réalisé par les élus socialistes à Grenoble, Limoges, Lille, Roubaix, etc.

Il faut qu'il en soit de même ailleurs, dit-il; il faut l'indiquer à la veille de la bataille qui va s'ouvrir prochainement pour les élections municipales et par suite pour la conquête de tout le pouvoir. Ce qui a été fait quelque part, peut être fait partout: il suffit d'énergie et de volonté, pour que la classe ouvrière gère l'administration des cités et des bourgs.

LA REINTEGRATION DES CHEMINOTS

Sur le rapport de M. Blum, on a adopté aussi à l'unanimité une motion relative à la réintégration des cheminots.

LE PROCHAIN CONGRES AURA LIEU A GRENOBLE

On discute ensuite le choix de l'emplacement et la date du prochain congrès.

La date est laissée à la décision de la C.A.P.; pour la ville on propose Clermont-Ferrand, Grenoble ou Paris.

La Fédération du Nord réclame la priorité pour Paris. On vote et c'est Grenoble que l'on choisit.

LA POLITIQUE DE SOUTIEN ET LE BUDGET

On arrive à la grosse question.

— La commission, dit M. Léon Blum, avait à rédiger trois textes de motions:

1° *Texte général sur la politique de soutien.*

2° *Recommandation d'ordre pratique aux fédérations.*

3° *Vote du budget.*

Sur les deux premières questions l'accord a été unanime sur un texte unique.

Sur la troisième, la commission s'est divisée en deux fractions à peu près égales et deux textes sont présentés.

Ce sont les motions Blum et Bracke.

M. Blum donne lecture du premier texte, politique de soutien). Ce texte est adopté à l'unanimité.

M. Severac, donne lecture du texte des recommandations.

Ce texte est adopté également à l'unanimité.

On arrive aux textes relatifs au vote du budget.

LA MOTION BRACKE

La motion Bracke est ainsi conçue:

Le Conseil national rappelle que le vote contre l'ensemble du budget, tel qu'il est prévu par le pacte d'unité est entièrement étranger à la politique du gouvernement proprement dite. Elle vise, non pas le ministère au pouvoir, mais le régime capitaliste lui-même, contre lequel le parti n'a jamais entendu modifier ni atténuer son attitude d'opposition irréductible.

Le congrès du 3 juin a décidé que pour enlever à la réaction une arme parlementaire particulièrement dangereuse et pour attester la loyauté du soutien qu'il entend fournir, il relève le groupe parlementaire de l'obligation qui lui est faite par le règlement du parti de voter en tout état de cause contre l'ensemble du budget.

En conséquence, les représentants du parti socialiste au Parlement, ont mandat de refuser le vote de l'ensemble du budget, sauf le cas où ce refus serait escompté par les partis de réaction politique qui essaieraient d'en profiter pour réaliser leurs propres desseins.

LA MOTION BLUM

La motion Blum est identique à la motion Bracke pour les deux premiers paragraphes. Par contre, le troisième paragraphe de la motion Blum est ainsi conçu:

Le Conseil national estime que la dérogation ainsi prévue s'applique d'une part dans le cas, où le refus du budget par le groupe serait escompté par les partis de réaction politique, qui essaieraient d'en profiter pour réaliser leurs propres desseins; d'autre part, dans le cas où l'action du parti et du groupe parlementaire aurait introduit dans le budget une portion suffisante des réformes dont la réalisation est l'objet même de son concours.

Paris, 2 novembre. — Le Conseil national du Parti socialiste a poursuivi ses travaux dans la soirée de dimanche.

M. BLUM EXPLIQUE SA MOTION SUR LE BUDGET

Avec beaucoup d'émotion, M. Léon Blum explique ce qui lui en coûte d'être en désaccord avec des camarades comme Bracke, Paul Faure, etc.

Mais il ne s'agit pas, dit M. Blum, de voter le budget en tout état de cause; la rigueur doctrinale n'est pas en cause, la nécessité politique, pas davantage; il s'agit simplement d'une question d'interprétation de la motion par laquelle au Congrès de Paris du 3 juin, on a seulement relevé les élus de l'obligation de voter contre l'ensemble du budget.

M. LEBAS SOUTIENT LA MOTION BRACKE

M. Lebas, député du Nord, rapporte la motion Bracke.

M. Lebas souligne que les deux premiers paragraphes sont identiques à ceux de la motion Blum. Si la conclusion diffère, c'est que M. Blum et ses amis interprètent mal la résolution du 2 juin, c'est que le socialisme, école des faits comme on l'a définie, sait tenir compte des contingences; mais alors, si on vote à la Chambre avec l'unanimité des voix socialistes parce que nous serons unanimes à le voter, si le conseil le décide (applaudissements); si on vote à la Chambre un budget splendidement réformateur, nous prendrons des airs de triomphe. Mais le budget ira au Sénat, et alors notre vote l'aura compromis (protestations) et si le Sénat le repousse... (Alors ce sera la lutte! crie-t-on; et le Gouvernement posera la question de confiance! crie-t-on aussi).

M. Lebas conclut en disant que le Parti doit rester dans sa tradition de voter contre l'ensemble du budget, tradition tempérée par la résolution du 2 juin qui lui enlève le caractère d'une obligation suivant les circonstances.

LA MOTION SUR LA « POLITIQUE DE SOUTIEN »

Voici les principaux passages de la motion votée par le Conseil national du Parti socialiste.

Le Conseil national renouvelle au groupe parlementaire le mandat qui lui avait été donné par le Congrès du 2 juin, de prêter, au ministère actuel, un concours qui n'a d'autre condition et d'autre mesure que l'activité démocratique et réformatrice du gouvernement lui-même. Il lui rappelle la nécessité de l'unité absolue de vote, compte sur sa vigilance pour déjouer les pièges de la réaction et pour prévenir et surmonter les difficultés inhérentes à l'action de soutien elle-même.

Après avoir tracé tout un programme de réformes sociales, la motion invite le groupe parlementaire à proclamer à toute occasion les idées essentielles et le but final du socialisme, de même qu'il appartient aux militants de manifester, par chacun de leurs actes publics que la forme actuellement donnée à la tactique parlementaire n'altère en rien l'intégrité de leurs convictions et de leur conscience socialistes.

Le Parti compte sur ses sections et fédérations, sur tous ses élus et ses militants pour continuer et développer son action de classe incessante, en vertu de laquelle il s'oppose irréductiblement à l'ensemble de la classe bourgeoise et à l'Etat qui en est l'instrument.

LA QUESTION DU BUDGET

La motion Blum est adoptée

La motion Blum favorable au vote du budget est adoptée par 1.130 mandats contre 780 à la motion Bracke.

La séance levée à minuit 35.

ALAIN GERBAULT SE PREPARE A TRAVERSER L'OCEAN PACIFIQUE

City Island (Etats-Unis), 2 novembre. — M. Alain Gerbault est parti pour se rendre à l'embouchure de l'Hudson, où il procède à l'arrimage de provisions en vue de sa traversée de l'Océan Pacifique.

UNE RÉVOLUTION DANS LA NAVIGATION A VOILE

Des cylindres remplaceraient les voiles

Berlin, 2 novembre. — On vient de procéder dans la Baltique, à l'essai d'un navire dont les mats et la voilure ont été remplacés par deux cylindres métalliques de quinze mètres de hauteur et d'un diamètre de trois mètres; ces cylindres tournent à raison de cent tours à la minute et produisent quinze fois l'effet d'une voile de même grandeur. Une seule personne suffit à assurer leur fonctionnement au moyen de l'électricité.

Appliqué à la navigation au long cours, ce dispositif permettrait de réaliser une économie de force motrice de trente à quatre-vingts pour cent.

UN ASSASSINAT A TUNIS

Le directeur d'une compagnie aérienne est décapité dans la rue

Tunis, 2 novembre. — M. Rossi, directeur d'une compagnie aérienne à Kairouan, a été assassiné au moment où il rentrait chez lui. Il fut assommé à coups de matraque, qui le laissèrent sans connaissance. Puis ses agresseurs, avec une cruauté sauvage, lui tranchèrent le cou. Le meurtre a été commis dans la cour de la banque, en plein quartier européen.

Ce crime odieux a vivement ému la population. Les autorités locales procèdent à une enquête. Quelques arrestations ont été opérées.

L'Affaire Seznec devant les jurés de Quimper

Un receveur de tramway, M. Le Her, prétend avoir vu M. Quemeneur le 26 mai, à Paris, et lui avoir causé en breton

Quimper, 2 novembre. — L'audience d'hier s'est terminée sur cette question inquiétante : Y a-t-il un sosie de M. Quemeneur à Paris ? C'est aussi ce que l'on se demande au début de la 13e audience où M. Le Her est introduit.

M. LE HER DEPOSE

Un grand silence attentif.

— Voulez-vous, commence le président, nous dire dans quelles circonstances vous avez rencontré M. Quemeneur?

M. Le Her, ancien receveur de tramway, raconte comment il avait tout d'abord fait la connaissance de M. Quemeneur. Puis il aborde le récit de la rencontre proprement dite.

« Mon tram venait de la direction de la Concorde. Vous savez que dans notre métier, ce que l'on regarde d'abord, ce sont les mains des voyageurs. Alors je vois une main qui me tend la monnaie et un monsieur me parle: c'était M. Quemeneur. Nous avons alors causé en breton et des gens sur la voiture, ne connaissant pas le breton, ont dit: « Tous les boches n'ont pas été tués à la guerre. » Cela se passait entre la Concorde et la rue Solférino.

M. Quemeneur m'a quitté au Trocadéro; il m'a paru content de lui. Je ne lui ai pas demandé ce qu'il faisait à Paris, mais c'est lui qui m'a parlé de ma situation. J'ai parlé de cette rencontre à ma femme. Elle m'a conseillé de prévenir la police.

Je me suis rendu rue de la Pompe, au commissariat, pour savoir la date exacte d'une contravention que j'avais dressée à un voyageur quelques jours avant la rencontre de M. Quemeneur et j'ai eu la conviction même que la contravention datait du 20 mai.

M. Le Her entre dans une série de détails, exposant par le menu ses interrogatoires à la sûreté, ses conversations, ses démêlés avec les inspecteurs de police.

Je puis affirmer l'heure, 18 h. 50, et le jour (le 26 mai 1923) de la rencontre. On ne m'a pas cru à la police: mais moi, je dis que si on avait cherché M. Quemeneur, on aurait pu le trouver; on pourrait encore le retrouver à l'heure actuelle. (Tumulte.)

— Vous reconnaissez, observe le président, que vous avez été tout d'abord fort imprécis. Vous savez que des témoins que l'on a interrogés, vous représentent comme vantard, hâbleur, pas sérieux.

M. Le Her proteste.

M. LE HER AFFIRME QU'IL DIT LA VÉRITÉ

Le Président prie le témoin de renouveler son serment. Vous affirmez que le 26 mai 1923, à 18 h. 50, vous avez rencontré M. Quemeneur, à Paris.

Oui, dit M. Le Her, d'une voix ferme. Il ne peut pas y avoir d'erreur. J'ai une femme que j'aime, des enfants que j'adore, je jure que je dis la vérité. (Rires)

Comme ni le Président, ni l'Huissier audencier, ne se préoccupent des exclamations de la salle Me Marcel Kahn demande à l'auditoire un peu de respect. Il n'y a pas de quoi rire, crie-t-il (Rumeurs).

Ces précisions, reprend le Président, vous les donnez à l'audience, c'est un peu tard (Mouvement).

Le témoin s'agite : Mais on ne m'a pas pris au sérieux à la Sûreté; on n'a pas bougé. (Sensation).

CE QUE LES TÉMOINS DE MORALITÉ PENSENT DE M. LE HER

M. Le Her, va s'asseoir dans la salle, il pourra entendre les témoins de moralité qui vont déposer sur lui.

C'est d'abord le maire de Ponteroix :

« M. Le Her se faisait passer pour Chevalier de la Légion d'honneur, il disait qu'il était réformé 100 %. Il affirmait qu'il était second maître, c'était un un bluffeur et un vantard (rires).

On confronte le maire avec M. Le Her qui proteste. Pâle de colère, M. Le Her se défend, au milieu des rires d'une salle hostile. Toutes ses réponses sont soulignées de mummures et d'exclamations.

L'auditoire se divertit bien davantage lorsque le Président ajoute : « Il me semble résulter de tout cela, conclut-il, que vous ne dites pas souvent la vérité, M. Le Her. »

Il est midi, 14 témoins restent encore à entendre.

On les renvoie à cet après-midi 2 heures.

L'AUDITION DES DERNIERS TEMOINS

On entend maintenant les témoins qui viennent dire ce qu'ils pensent de M. Le Her.

M. le Page déclare que M. Le Her était un escroc qu'il laissait ses dettes impayées, qu'il devait 1200 fr., qu'il était vantard et affichait un luxe ridicule.

M. Hubert, hôtelier à Ponteroix, estime que M. Le Her devait de l'argent à tout le monde.

M. Le Her s'indigne. On doit retenir M. Hubert qui menace de frapper M. Le Her, parce que celui-ci déclare qu'il se trompe.

LA PLAIDOIRIE

Il est 17 heures lorsque Me Alizon se lève. Il esquisse à larges traits le départ des deux amis, M. Quémeneur et l'accusé Seznec. Dans une éloquente plaidoierie, il s'efforce à montrer trois choses essentielles: Seznec a voulu le crime et a perpétré le crime, il a profité du crime. Il est impossible, selon lui, que M. Quémeneur ait disparu.

L'audience est levée à 18 h. 30; audience demain à 13 h. 30, pour le réquisitoire de M. l'avocat-général Guillot.

MARTY EN RUSSIE

LE DÉPUTÉ COMMUNISTE EST ÉLU « MARIN ROUGE D'HONNEUR »!

Stockholm, 2 novembre. — M. Marty, député, qui voyage en Russie, a été reçu avec des honneurs par les Soviets. Il a présidé d'innombrables réunions et prononcé des discours.

Le Congrès du textile a élu M. Marty et sa femme présidents d'honneur. Une usine de Petrograde (ou Leninegrade) porte le nom de Marty.

Cronstadt a fait une réception mirifique au représentant des marins rouges de France. M. Marty est arrivé à Cronstadt à bord d'un torpilleur et a été reçu par le chef de la flotte de la Baltique. Il est ensuite monté à bord du cuirassé « Marat » et a fait un pèlerinage à bord du croiseur « Aurore » qui bombarda jadis le Palais d'hiver. M. Marty a ensuite assisté à des manœuvres et des exercices de tir.

Suivant les « Isvestia », M. Marty a déclaré ce qui suit : « *La France bourgeoise possède peu de vaisseaux comme la Russie soviétique.* »

M. Marty a été élu marin rouge d'honneur.

Il ne lui manquait que cela.

La mystérieuse tentative de suicide de Germaine Berton et celle de Taupin, qui tira un coup de revolver à l'"Action Française"

« CE SONT DEUX « PIQUÉS », DIT LEUR CAMARADE, L'ANARCHISTE GEORGES VIDAL.

La lettre à Mme Alphonse Daudet. — Les milieux libertaires contredisent Germaine Berton

(Paris, 2 novembre. — La tentative de suicide de Germaine Berton n'a surpris personne parmi les militants du « Libertaire ». D'ailleurs, lors du procès Bonomini, le rédacteur en chef de cet organe, André Colomer, avait dit : « Germaine Berton fait de la neurasthénie. Elle veut se suicider. Je suis fatiguée, ma-t-elle confié. J'en ai assez de vivre à l'hôtel, seule, sans foyer. J'aurais voulu rencontrer une grande et sincère affection, une affection durable, mais cela... ».

L'anarchiste Vidal déclare que Germaine Berton était une « piquée »

On ne cachait pas dans les milieux anarchistes que Germaine Berton s'était amourachée depuis sa sortie de la prison de Bor-

GEORGES VIDAL

deaux de Georges Vidal, le poète libertaire, qui, on s'en souvient, accueillit Philippe Daudet après sa fugue au Havre et reçut les confidences du jeune homme qu'on devait, deux jours plus tard, découvrir râlant dans un taxi.

Georges Vidal, après avoir vécu une dizaine de jours avec Germaine Berton, alla rejoindre une ancienne amie.

Une autre « tentative de suicide » celle de Taupin

Par contre, un autre « camarade », le trésorier de l'Union anarchiste, nommé Taupin, était, lui, fort épris de Germaine Berton. Mais celle-ci repoussa ses avances, « gardant, disait-elle, une plaie au cœur: le délain et la froideur de Georges Vidal à son égard. »

Et l'on chuchote aujourd'hui que Taupin, qui, voilà une quinzaine de jours, lors d'une réunion à la maison commune, rue de Bretagne, se tira une balle de revolver dans la région du cœur, n'aurait accompli ce geste que par désespoir d'amour.

Cependant, divers bruits avaient couru au sujet de la blessure de Taupin et l'on mettait même en doute dans certains milieux que cette blessure ait été le fait d'une tentative de suicide. On rappelle, d'ailleurs, à propos de Taupin, qu'il se présenta à l'« Action Française » peu de temps après l'assassinat de Plateau, demanda M. Charles Maurras qu'il ne réussit pas à rencontrer, y revint et tira dans les bureaux un coup de revolver. Il fut condamné pour ce fait à quinze jours de prison.

Nous avons vu M. Georges Vidal qui a apprécié les tentatives de suicide de Taupin et de Germaine Berton en ces termes: « Ce sont deux piqués ».

La meurtrière de Plateau s'est-elle réellement empoisonnée?

L'interne qui donna les premiers soins à Germaine Berton a déclaré :

On rapporte que Germaine Berton était dans le coma quand on l'a relevée à Fresnes. C'est possible, mais, quand, appelé près d'elle à la salle de garde, je l'ai examinée, je l'ai trouvée parfaitement éveillée.

S'est-elle réellement empoisonnée? Qu'a-t-elle absorbé? Je n'en sais rien. Elle ne veut rien dire à ce sujet; au surplus, elle ne présente aucun des ordinaires symptômes d'empoisonnement; elle n'a eu aucun vomissement, sa température est normale, son pouls régulier, elle se plaint de courbature et de maux de tête, c'est tout. Bref, son état est très satisfaisant.

La lettre à Mme Alphonse Daudet

L'« Action Française » publie ce passage essentiel de la lettre adressée par Germaine Berton à Mme Alphonse Daudet, grand'mère du petit Philippe :

Je vais mourir, Madame, comme Philippe est mort... Et je ne me sens pas coupable d'avoir serré dans mes bras l'adolescent dont j'ignorais alors l'âge exact... et le nom de famille.

Pardonnez-moi donc, Madame, car si Philippe est mort pour moi, je me tue pour lui maintenant.

Chez les anarchistes, cette version n'a pas cours.

On continue donc à se demander quel mobile a poussé Germaine Berton à faire son geste et à écrire sa lettre.

M. Colomer déclare que Germaine Berton n'a jamais connu Philippe Daudet

Interrogé au sujet des lettres de Germaine Berton, M. Colomer, du « Libertaire », a déclaré :

— Je n'ai pas reçu ces lettres. Mais le drame lui-même ne me surprend pas. Germaine Berton, il y a huit jours environ, m'avait fait part de son intention de se donner la mort. Nous avons essayé, ma femme et moi, de la détourner de ce hantise, mais avec la sensation très nette que nous parlions en vain.

— Mais pourquoi voulait-elle se tuer?

— Depuis sa récente sortie de prison, elle était déprimée. Sa tragique aventure l'avait livrée à la curiosité publique, mais Germaine se plaignait d'être privée de sympathies. Elle souffrait de son isolement.

M. Colomer répond d'abord par un geste évasif quand nous lui demandons :

— Germaine Berton a dit s'être suicidée sur une tombe... sur laquelle?

Puis, il suggère :

— Peut-être sur celle de Philippe Daudet, dont la mort l'avait vivement impressionnée et dont elle portait toujours sur elle, dans un médaillon, deux photos découpées dans des journaux et rehaussées au crayon.

— Elle le connaissait donc?

— Non, non. Elle ne le connaissait pas. L'eût-elle initié à l'anarchie que nous l'aurions su et dit. Je croirais plutôt à une sorte de tendresse mystique pour le malheureux jeune homme. Depuis quelque temps, elle se livrait au spiritisme... En tout cas, à mon sens, il ne faut établir aucune corrélation entre les tentatives de suicide de Taupin et Germaine. Celui-là a voulu se suicider par amour pour elle. Elle, surtout, par lassitude, tristesse, par dégoût...

Ce sont là les explications de l'anarchiste Colomer, mêlé, comme on le sait, à l'affaire Philippe Daudet.

Tous ces événements, cependant, semblent bien être unis par un lien encore mystérieux jusqu'à présent.

LE CONGRÈS de la Ligue de l'enseignement à Valence

LA SÉANCE DE CLOTURE EST PRESIDÉE par M. FRANÇOIS ALBERT

Ministre de l'Instruction publique

Valence, 2 novembre. — M. François-Albert, ministre de l'Instruction publique, a présidé, ce matin, à 10 h., la séance de clôture des travaux du 40e Congrès de la ligue de l'enseignement. Le ministre, avant de donner la parole au rapporteur général, lit un télégramme de M. Paul Painlevé, adressant son salut cordial et son « vœu républicain » aux membres de la ligue et exprimant ses regrets de ne point être aux côtés de M. Ferdinand Buisson.

M. Albert Thomas prend ensuite la parole et analyse, dans un rapport, les divers vœux émis par le congrès. Il conclut que travailler à l'organisation de la démocratie, c'est travailler à l'organisation de la paix.

M. François Albert félicite ensuite les congressistes d'être venus pour affirmer leur idéal laïque, et un à un, il reprend les vœux émis.

« On peut compter, dit-il, sur le Gouvernement pour défendre l'école laïque; le meilleur moyen de réconforter l'organisme de l'école laïque, c'est de l'entourer de tous les étais de l'œuvre postscolaire. »

Le ministre expose ensuite la question de l'égalité des enfants devant l'instruction.

En terminant, M. François Albert annonce, qu'à partir de l'an prochain, il y aura une journée scolaire consacrée à l'enseignement de la paix.

Il achève son discours par un geste qui, dit-il, sera le couronnement de ce congrès: la remise de la plaque de grand-officier de la Légion d'honneur à M. Buisson.

Ému, M. Ferdinand Buisson remercie le Gouvernement de la très haute distinction qui lui a été décernée.

Cette manifestation se termine par la lecture de diverses récompenses d'officier de l'Instruction publique et d'Académie accordées à l'occasion du congrès.

L'interpellation de M. Loucheur sur la construction des habitations à bon marché

M. Loucheurr, député du Nord, ancien ministre des Régions libérées, a informé, comme on sait, le Gouvernement de son désir de l'interpeller sur les mesures qu'il compte prendre pour hâter, dans tout le pays, la création d'habitations à bon marché. Au sujet de cette interpellation, M. Loucheur a fait la déclaration suivante :

En déposant ma demande d'interpellation, je compte provoquer de la part du Gouvernement des explications qu'il est lui-même tout à fait désireux de donner.

La politique des habitations à bon marché est actuellement entravée par des difficultés de plusieurs ordres. D'abord, par les formalités absolument insupportables que sont tenus de remplir ceux qui veulent constituer une société d'habitations ouvrières et lui donner les moyens de fonctionner; ensuite par les complications qui résultent de ce que le prix du loyer fixé par l'ancienne loi ne correspond plus aux frais de construction et de ce que le taux d'intérêt offert aux actionnaires, ne pouvant dépasser 4 %, est insuffisant; enfin par le fait que la Caisse des dépôts et consignations ne dispose plus de crédits pour alimenter les caisses des sociétés locales de crédit immobilier dont la fonction est de prêter de l'argent aux ouvriers pour leur faciliter l'achat d'une maison.

Au cours d'une entrevue que j'ai eue dernièrement avec MM. Herriot, Clémentel et Justin Godart, j'ai attiré leur attention sur ces difficultés; j'ai été assez heureux pour leur faire partager ma façon de voir et pour les convaincre de la nécessité de faire voter le plus tôt possible par la Chambre et par le Sénat un certain nombre de dispositions absolument indispensables. J'ai été assez heureux notamment pour obtenir de M. Herriot la promesse qu'il s'emploierait énergiquement à faire aboutir par le Sénat, et cela dans le plus bref délai possible, la proposition de loi connue sous le nom de projet Loucheur-Bonnevay, qui a pour but de procurer aux Sociétés d'habitations à bon marché les crédits nécessaires à leur fonctionnement que la Chambre a votés en 1920 et dont M. de Lasteyrie s'est opiniâtrement refusé, pendant deux ans, à hâter la discussion par la Haute Assemblée.

Je suis persuadé que la Chambre entière voudra que mon interpellation soit rapidement discutée. La question intéresse toutes les régions de France et il n'est pas douteux que si l'on s'oriente résolument vers une politique active d'habitations à bon marché, on aura vite résolu également, en facilitant l'accession à la propriété, la redoutable crise du logement.